

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 11 Août 2015

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur Besse Yann-Cédric avec procuration à Sibué Pascal.

Madame Coche Julie.

- Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour un point exceptionnel : échange entre la commune et les Consorts Sibué.

Le Conseil accepte à l'unanimité de mettre ce point à l'ordre du jour.

Cette parcelle communale à vocation à devenir un parking communal.

- Décide d'allouer une somme de 3 000.00 € TTC pour divers devis à la halte-garderie.

- Approuve la convention annuelle du prêt de jeux aux collectivités entre la commune de St Jean d'Arves et l'Association Cantonale d'Animation. En effet, l'Association Cantonale d'Animation, par le biais de sa ludothèque itinérante propose de mettre son fond de jeux à disposition des collectivités.

- Approuve la convention d'accueil de la ludothèque itinérante entre la commune de St Jean d'Arves et l'Association Cantonale d'Animation. En effet, l'Association Cantonale d'Animation, par l'intermédiaire de la ludothèque itinérante propose la mise en place et l'animation de temps de jeu sur place gratuits et ouverts à tous ainsi que divers ateliers autour du jeu. Cette convention concerne la bibliothèque.

- Approuve les devis de la société Métral pour les abris bus pour un montant total de 16 524.00 €.

- Approuve le devis de la SARL PIBI Maurienne concernant le contrat d'entretien pour l'installation de chauffage au bois, pour un montant de 1320 € TTC pour un an, pour la halte-garderie.

- Décide de fixer le prix de la salle de la mairie à 200.00 € par an à l'association OYA 73 pour des cours de yoga.

- Concours photos ERDF : décide de participer au concours photo ERDF du 1^{er} Juillet 2015 au 31 Mars 2016.

- Approuve le devis de la Société Bodet d'un montant de 3 297.60 € pour le remplacement des moteurs de volée des cloches 2 et 3 de l'église de la Tour.

- Approuve la convention entre la commune de St Jean d'Arves et Monsieur Truchet Sébastien du restaurant le Bouj[?]. Cette convention concerne l'installation d'un circuit quad enfants sur le front de neige de la Chal. Cette convention débute du 1/7/2015 pour se terminer le 31/8/2017.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour choisir la meilleure offre pour faire un emprunt communal. La commission des finances se réunira au préalable.

- Décide de ne pas préempter les parcelles A 3279 et A 3281 à la Chal.

- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 3 octobre 2015 à 35 heures hebdomadaires.

- Décide de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour l'ouverture cet automne de l'Agence Postale Communale à mi-temps.

Questions diverses :

- Evocation de différentes situations de natures foncières sur la commune, tel qu'un cas d'enclavement de fait sur le hameau de la Vilette, tel qu'un cas d'occupation du domaine public par le stationnement durable de véhicule au hameau du Villaret.

- Evocation de la nécessité de trouver une solution rapide pour sécuriser la sortie de la voie communale des Sallanches.

- Accorde à Monsieur Bérard Alain l'autorisation de faire la taille des arbres sur les parcelles B 269 et B 267 au lieu-dit « devant la Combe ». Ces parcelles appartiennent à la commune.